

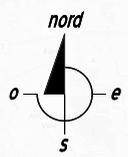
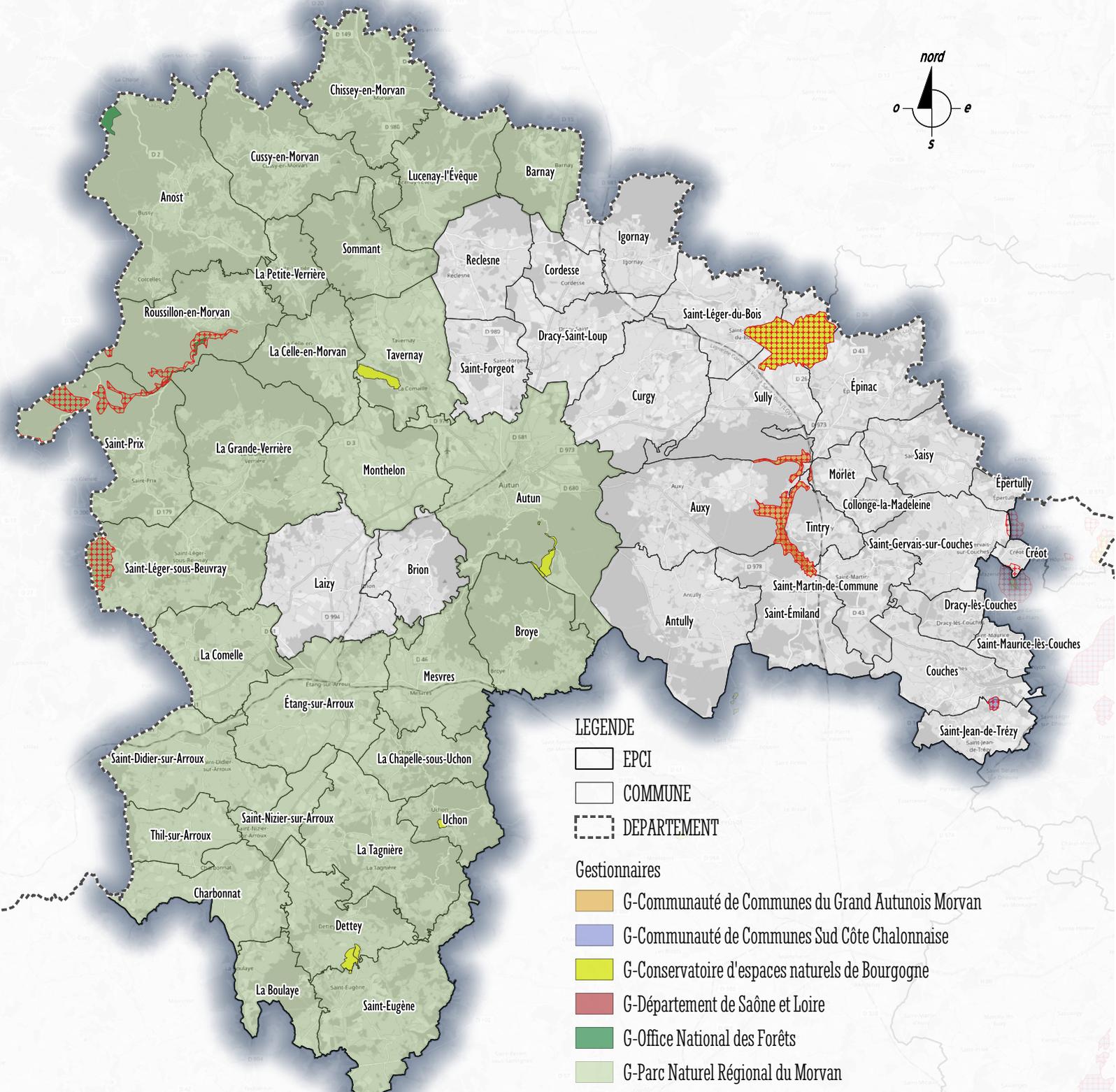


PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Périmètres et gestionnaires concernés par l'application de loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Secteur concerné : CC du Grand Autunois Morvan



LEGENDE

- EPCI
- COMMUNE
- DEPARTEMENT

Gestionnaires

- G-Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan
- G-Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
- G-Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- G-Département de Saône et Loire
- G-Office National des Forêts
- G-Parc Naturel Régional du Morvan

Zones interdites à la filière éolienne

- ZSC

Zone interdite à toute filière sauf PV toiture

- RNR

* Pour contacter les gestionnaires de sites, merci de vous référer au tableau en ligne sur le site de la Préfecture (mise à jour)

* Du fait de la superposition des zones, les couleurs peuvent varier.